

L'ÉVALUATION DES PRINCIPES DE KAMPALA

Document de référence pour la Session III : "Évaluation des Principes de Kampala".

24^{ème} Réunion du Comité de pilotage, 18-19 octobre 2022

Ce document fournit une mise à jour aux membres sur le travail d'évaluation des Principes de Kampala. Il est partagé avec les membres pour leur accord sur les mesures-clés de *l'évaluation* et les principales caractéristiques de son processus. Ce travail technique fait suite à l'accord du Comité de pilotage [lors de ses 21^{ème} et 22^{ème} réunions de juillet et décembre 2021] d'inclure *l'évaluation* dans le nouvel exercice de suivi du Partenariat mondial ; et à ses recommandations de rationaliser davantage les mesures-clés de *l'évaluation* sur la base de consultations techniques et inclusives [23^{ème} réunion du Comité de pilotage, juillet 2022].

Contacts :

Mme Ashley PALMER, e-mail : Ashley.PALMER@oecd.org
M. Thomas BOEHLER, e-mail : Thomas.BOEHLER@oecd.org
M. Paul FARRAN, e-mail : Paul.FARRAN@undp.org

1. Contexte

Tout au long de la réforme de l'exercice de suivi du Partenariat mondial en 2020, les parties prenantes du Partenariat mondial ont souligné l'importance d'un **meilleur suivi du rôle du secteur privé dans la coopération au développement**. Ceci est étayé par le mandat du Document final de Nairobi visant à établir des engagements clairs en matière d'efficacité dans le cadre de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement et à promouvoir un cadre mutuellement convenu pour le suivi des partenariats public-privé.

Dans ce contexte, le Comité de pilotage a défini les orientations d'un processus inclusif et technique¹ pour élaborer l'Évaluation des Principes de Kampala (*l'évaluation*), un outil de suivi de la mise en œuvre des Principes de Kampala pour une coopération efficace au développement.²

Après plusieurs séries de consultations ciblées et ouvertes en 2021 et 2022,³ lors de leur dernière réunion (juillet 2022), les membres ont accueilli favorablement une proposition initiale pour les éléments de cette évaluation, ont suggéré d'approfondir le travail technique pour rationaliser davantage les mesures-clés *de l'évaluation*, et suggérer d'examiner comment encourager les parties prenantes au niveau des pays à participer activement à cette évaluation nouvelle et unique.

Sous la direction des Coprésidents, depuis juillet, l'Équipe d'appui conjointe (EAC) a organisé des consultations supplémentaires⁴ avec les parties prenantes du Partenariat mondial afin d'obtenir une validation technique des principales mesures-clés et du processus global de *l'évaluation* :

- **Une session spéciale du Groupe de travail sur l'engagement du secteur privé (31 août 2022).**⁵ Les participants se sont félicités de la rationalisation substantielle des mesures-clés ainsi que de la nature multipartite du processus d'*évaluation*. Ils ont proposé des améliorations spécifiques au questionnaire et ont encouragé à ce que les mesures restent aussi simples que possible. Ils ont également souligné que le processus d'*évaluation* devrait encourager le dialogue, s'appuyer autant que possible sur les systèmes et processus nationaux existants, et se connecter aux exercices existants dans lesquels les acteurs du secteur privé sont engagés, afin d'encourager leur participation.

¹ Lors de la 21^{ème} [réunion du Comité de pilotage](#), les Membres ont accueilli favorablement le suivi de la mise en œuvre des Principes de Kampala pour une coopération efficace au développement¹ (Principes de Kampala). Sur la base d'une proposition initiale¹ des principaux éléments d'une évaluation des Principes de Kampala (*évaluation*), le 22^{ème} Comité de pilotage (décembre 2021) a fourni des orientations supplémentaires pour développer l'*évaluation d'une* manière inclusive et collecter l'expertise disponible à travers le Partenariat mondial, pour l'inclusion de l'*évaluation* dans l'exercice de suivi révisé.

² Les Principes de Kampala pour un engagement efficace du secteur privé (2019) mettent l'accent sur une **appropriation nationale inclusive**, débouchant sur des **résultats et un impact ciblé** (inclusif), générés par un **partenariat inclusif**, renforcés par la **transparence et la responsabilité mutuelle**, et motivés par un engagement ferme à **ne laisser personne de côté**.

³ Avec l'approbation des orientations du Comité de pilotage lors de sa 22^{ème} réunion (décembre 2021), d'autres consultations ont eu lieu (février-avril 2022). Une [annexe](#) consacrée à l'*évaluation* a été incluse dans la [proposition de suivi révisé](#) (mai 2022), qui a été largement diffusée pour obtenir un retour d'information sur la plateforme de partage des connaissances et auprès des membres du Groupe de travail sur l'engagement du secteur privé et du Caucus des chefs d'entreprise, et qui a fait l'objet d'une session consacrée à l'*évaluation* lors d'un atelier technique multipartite au Bénin (juin 2022) dans le cadre de la réforme de l'exercice de suivi.

⁴ Le projet d'*évaluation* révisé a également été mis à disposition sur la Plateforme de partage des connaissances pour obtenir des commentaires.

⁵ Le résumé de cette discussion peut être trouvé [ici](#).

- **Une session de travail multipartite dédiée** (16 septembre 2022) avec la participation de tous les groupes de parties prenantes concernés, y compris les entreprises, les syndicats et les organisations de la société civile au niveau national, ainsi que des représentants des gouvernements des pays partenaires et des partenaires de développement. Les participants ont accueilli favorablement les principales mesures-clés et ont offert des suggestions supplémentaires pour clarifier et rationaliser le questionnaire. Ils ont souligné que le questionnaire et le processus d'évaluation devraient refléter l'importance de l'inclusion de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement ; ils ont fourni des suggestions concrètes pour s'assurer que les parties prenantes pertinentes participeront à l'évaluation ; et ils ont souligné que la phase initiale de l'exercice de suivi serait cruciale pour encourager la participation et l'engagement.

Dans ce contexte, le présent document expose les principales caractéristiques de l'évaluation pour accord par les membres du Comité de pilotage : la section 2 présente les principales mesures-clés et les raisons de leur inclusion, tandis que la section 3 met en évidence les principales caractéristiques du processus d'évaluation.

2. Principales mesures-clés de l'évaluation des Principes de Kampala

L'objectif général de l'évaluation est de rassembler des données probantes au niveau des pays pour savoir si les "éléments constitutifs" sont en place pour un engagement efficace du secteur privé dans la coopération au développement. Ces données soutiendront un dialogue inclusif et multipartite ; et informeront les actions aux niveaux politique, programmatique et opérationnel pour des partenariats efficaces avec le secteur privé dans la coopération au développement.

Ces informations sont recueillies dans le cadre des mesures-clés de l'évaluation, présentés dans le tableau 1 ci-dessous. Suite aux conseils du 23^{ème} Comité de pilotage, ces mesures-clés ont été rationalisées, passant de sept à quatre.

Tableau 1: Mesures-clés de l'évaluation des Principes de Kampala

Mesure clé 1 : état des politiques relatives à l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement (Principes de Kampala 1, 2, 3 et 5)	Évaluer les stratégies et politiques des pays partenaires et des partenaires de développement en matière d'engagement du secteur privé, y compris leur raison d'être, leurs priorités (y compris vis-à-vis des groupes vulnérables et marginalisés), ainsi que le caractère inclusif des processus d'élaboration des stratégies/politiques.	Les mesures liées à l'initiative "Ne laisser personne de côté" sont intégrées dans les quatre mesures-clés.
Mesure clé 2 : dialogue inclusif sur l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement (Principes de Kampala 3, 4 et 5)	Suivre les dialogues sur l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement au niveau des politiques et des programmes dans les pays, et évaluer s'ils sont inclusifs, pertinents sur le plan thématique, et s'ils conduisent à un apprentissage et à une action conjointe sur l'engagement du secteur privé.	
Mesure clé 3 : qualité de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement (Principes de Kampala 2, 4 et 5)	Compare et oppose les points de vue des parties prenantes sur la contribution de l'engagement du secteur privé aux résultats du développement (en particulier pour ceux laissés de côté) et la mesure dans laquelle les résultats sont transparents et soutiennent la responsabilité collective.	

Mesure clé 4 : la facilité d'établir des partenariats avec le secteur privé dans la coopération au développement (Principes de Kampala 1 et 3)	Évalue la perception des différentes parties prenantes sur la facilité à établir des partenariats avec le secteur privé dans le cadre de la coopération au développement, permettant aux parties prenantes d'identifier les améliorations à apporter pour faciliter ces partenariats.	
---	---	--

Plusieurs considérations expliquent le choix de ces quatre mesures-clés, qui :

- **Réduire la complexité de l'évaluation et la charge de travail liée au reporting** (en particulier pour les gouvernements des pays partenaires) en rationalisant les mesures-clés.
- **Saisir l'"essence" des Principes de Kampala** : bien que leur nombre soit réduit, les mesures reflètent les cinq principes de Kampala, qui sont interdépendants et étroitement liés aux quatre principes pour une coopération au développement efficace.
- **Refléter le principe " ne laisser personne de côté" (NLPDC) dans le suivi de l'ESP dans la coopération au développement** : conformément à la nature transversale de l'engagement à *ne laisser personne de côté*, l'évaluation intègre des données sur le NLPDC dans ses principaux paramètres. Cela répond aux nombreuses demandes de mieux refléter le NLPDC dans l'évaluation et est également cohérent avec la façon dont les données liées à NLPDC sont collectées dans d'autres parties du cadre de suivi.
- **Saisir l'importance du dialogue dans l'ESP** : les mesures-clés soulignent quels dialogues ont lieu, comment, et avec quel effet. Ils préservent certains éléments sur la qualité et l'institutionnalisation du dialogue public-privé inclus dans le précédent cadre de suivi, tout en se recentrant sur le cœur du mandat du Partenariat mondial : l'efficacité de la coopération au développement.⁶
- **Déclencher une action fondée sur des données probantes** : les informations recueillies au niveau des pays dans le cadre de l'évaluation peuvent susciter une compréhension commune des principaux obstacles ou des principales possibilités d'accroître l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement. Cela peut contribuer à déclencher le dialogue et l'action : dans de nombreux cas, les perceptions seront triangulées entre les différentes parties prenantes, afin de comparer et de contraster leurs points de vue.

3. Caractéristiques principales du processus d'Évaluation des Principes de Kampala

L'évaluation fait partie du [processus de suivi convenu](#) lors de la réunion du Comité de pilotage (23^{ème}) et suit les mêmes cinq phases, le même calendrier et la même séquence. Le processus reposera sur le rôle de chef de file et de coordinateur du gouvernement du pays partenaire, ainsi que sur l'engagement des points focaux identifiés par le coordinateur national parmi les différents groupes constitutifs.

L'évaluation invite **cinq groupes de parties prenantes, qui sont au cœur des Principes de Kampala, à participer au processus de reporting**: les gouvernements des pays partenaires, les partenaires de développement, différents types d'acteurs du secteur privé, la société civile et les syndicats.⁷ Lors des consultations sur l'évaluation, le défi d'identifier et de mobiliser les acteurs au niveau national a été reconnu. La phase initiale de l'exercice de suivi sera donc essentielle pour aider les gouvernements des

⁶ L'ancien indicateur 3 aidait les gouvernements à évaluer la qualité du dialogue public-privé (PPD) dans le pays, en examinant les facteurs qui favorisent ce dialogue, le caractère inclusif et la pertinence de ces processus, et leur efficacité à créer une action plus conjointe. Les Principes de Kampala n'ayant pas encore été élaborés, l'indicateur 3 ne se focalisait pas sur la coopération au développement en particulier.

⁷ L'ancien indicateur 3 limitait le processus de reporting aux pays partenaires, aux syndicats et aux représentants du secteur privé (petites et grandes entreprises).

pays partenaires à identifier et à mobiliser des points focaux informés et bien connectés au niveau des pays, afin de s'assurer que des points de vue représentatifs - en particulier de la diversité du secteur privé - sont reflétés dans l'évaluation.

Le processus d'évaluation sera lui-même un véhicule pour initier ou approfondir le dialogue, au sein et entre les groupes de parties prenantes et aux différentes étapes du processus. Conformément aux changements apportés à l'ensemble du processus de suivi, le coordinateur national mettra un accent particulier sur l'engagement des parties prenantes au niveau national afin de mobiliser les divers groupes constitutifs. Comme indiqué plus haut, les points focaux des parties prenantes joueront un rôle essentiel dans la mobilisation et l'expression des besoins et des points de vue de leurs membres. Pour s'assurer que les données mènent à l'action, les Dialogues d'action au niveau national fourniront un forum pour discuter et convenir d'agir sur les lacunes identifiées ou de s'appuyer sur les conseils pratiques et les bonnes pratiques de l'ESP dans la coopération au développement.⁸

L'évaluation ne sera pas mise en œuvre dans un vide institutionnel. Conformément à l'esprit du processus de suivi, elle s'appuiera sur les mécanismes, systèmes et processus nationaux existants.⁹ L'évaluation cherchera également à établir des liens spécifiques avec les plateformes et exercices existants liés à l'ESP afin de créer des synergies et d'éviter les doublons.

4. Prochaines étapes

Avec l'accord des membres sur les mesures-clés de l'évaluation et les caractéristiques du processus, les travaux techniques en cours se poursuivront pour affiner et finaliser les questionnaires, ainsi que le processus d'évaluation, afin de les inclure dans le matériel d'orientation général sur le suivi. Ainsi, l'évaluation sera incluse dans la nouvelle proposition de suivi lancée lors du [Sommet 2022 sur la coopération efficace au développement](#), et mise en œuvre en 2023.

Questions pour la discussion :

- 1) Êtes-vous d'accord avec les mesures-clés et les principales caractéristiques du processus d'évaluation des Principes de Kampala ?
- 2) Quelles mesures prendrez-vous pour soutenir le déploiement de l'Évaluation des Principes de Kampala dans le cadre du prochain cycle de suivi ?

⁸ Les parties prenantes pourront s'appuyer sur la boîte à outils multipartite des Principes de Kampala du Partenariat mondial (*Kampala Principles Toolkit*), qui fournit des conseils sur mesure aux pays et aux organisations sur la manière de concevoir, de mettre en œuvre et de réviser les politiques et les partenariats d'engagement du secteur privé.

⁹ Par exemple, des liens peuvent être recherchés avec d'autres exercices et réseaux comprenant le secteur privé (par exemple, les Examens nationaux volontaires et les réseaux locaux du Pacte mondial des Nations unies), y compris les plateformes de dialogue public-privé au niveau national.